



DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

COMMUNE DE GY-LES-NONAINS

## COMPTE RENDU

### du Conseil Municipal du 18 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Gy-les-Nonains, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Gy-les-Nonains (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur Laurent BRICARD, Maire.

#### Présents :

Monsieur Laurent BRICARD, Monsieur Michel POUTIER, Madame Estelle COLLUMEAU, Monsieur Philippe RICHER, Madame Mathilde COSSON, Madame Mercédès YUSTE, Monsieur Alain PYRRHA, Madame Juliette GODART, Monsieur David FOURNIER

**Absents excusés :** Monsieur TROUVE Jean-Marie, ayant donné pouvoir à Monsieur POUTIER Michel.

Monsieur Julien GODART, ayant donné pouvoir à Madame Juliette GODART

Madame Elodie GALLET, Madame Mélanie TEIXEIRA, Madame D'ANASTASIO Annunziata

**Absent :** Monsieur Benjamin POMIES

Madame Juliette GODART est élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 14/12/2020

**Le Maire expose les consignes données par la Préfecture du Loiret, concernant la tenue des réunions de Conseil dans le cadre des mesures sanitaires imposées par la lutte contre le COVID-19**

**Le public ne pouvant pas assister aux séances, la retransmission du débat n'étant pas possible, il convient de voter le huis clos en début de séance.**

Le Maire présente au Conseil Municipal les délibérations n°2020\_065, n°2020\_066, qu'il a rattachées à la précédente réunion, concernant respectivement, le recrutement de deux agents techniques en CUI CAE, le virement de crédits correspondant aux créances de cantine irrécouvrables.

Le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a prise dans le cadre des compétences qui lui ont été confiées par délibération du 3/07/2020, 26<sup>ème</sup> alinéa :

- Demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR (date limite de réception des dossiers : 15/01/2021) concernant le projet de restructuration de l'école

- Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (date limite de réception des dossiers : 15/01/2021) concernant le projet d'acquisition d'un bâtiment pour y aménager les locaux techniques municipaux

Le conseil municipal approuve les décisions prises par son Maire.

### ORDRE DU JOUR

Virement de crédits (nécessité d'approvisionner le chapitre des charges de gestion courantes en raison des abandons de créances de cantine)

Transfert des pouvoirs de police spéciale du maire aux présidents d'EPCI

Enquête publique SANOFI

Ordre de mission relatif à la mise en vente d'une Coupe de peupliers

Remboursement de frais à une conseillère municipale

#### Affaires diverses

Intervention des adjoints sur le travail des commissions

#### **Virements de crédits**

*Délibération 2020\_072*

Monsieur le Maire

**Expose** au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune au titre de l'année 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<b>IMPUTATION COMPTABLE</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>
C /6531	Indemnités des Maire et Adjoints	685
C/6541	Créances admises en non valeur	180
C/739223	Fonds de péréquation ressources communes et intercommunes	510
C /615228	Entretien réparation d'autres bâtiments	-1 375
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**  
**APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus ;  
**PRÉCISE** que cette délibération modificative sera annexée au budget primitif 2020 de la commune.

*Vote : à l'unanimité*

### **Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire aux présidents d'EPCI**

**Délibération 2020- 068**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par la Communauté de Communes Cléry Betz Ouanne concernant le transfert des pouvoirs de police spéciale du maire aux présidents d'EPCI suivant les précisions apportées par la loi du 22 juin 2020.

Il précise que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a permis le transfert de certains pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents d'EPCI dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers, de la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage.

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a pour objet de favoriser ces transferts conférant au président de l'EPCI un véritable transfert au président d'EPCI.

Le Maire perd, dans ces conditions, ses pouvoirs de police spéciale.

Suite aux élections municipales de 2020, ce transfert devient effectif dans un délai de six mois à compter de l'élection du Président, c'est-à-dire à compter du 17/01/2021 (Election du Président de la 3CBO : 17/07/2020) dans l'hypothèse où les maires ne s'y opposent pas.

Le Maire soumet cette proposition à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré,

Considérant qu'il convient de conserver au Maire, les pouvoirs de police spéciale qui lui appartiennent, afin de gérer au mieux les désordres intervenus sur son territoire,

**S'OPPOSE** au transfert de police spéciale du maire au Président de la Communauté de Communes Cléry Betz Ouanne et charge le Maire de l'en informer.

*Vote : à l'unanimité*

### **Enquête publique SANOFI**

**Délibération 2020\_069**

Le Maire informe le Conseil Municipal que SANOFI a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension du périmètre d'épandage des effluents issus de ses activités de son établissement d'AMILLY.

Il invite Le conseil municipal à émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable quant à la réalisation du projet d'extension du périmètre d'épandage des effluents issus des activités de SANOFI d'Amilly.

*Vote : à l'unanimité*

## Ordre de mission relatif à la mise en vente d'une coupe de peupliers :

**Délibération 2020\_070**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de couper les peupliers situés sur les parcelles cadastrées B N°96, B N°98, BN°99 et B N°100 appartenant à la Commune de GY-LES-NONAINS et donne lecture d'une convention proposée par Monsieur Sébastien CHATON Expert Forestier, domicilié 2 Impasse de l'Etang à Appoigny (Yonne).

L'expert propose :

- D'assurer le marquage des arbres à abattre selon les objectifs fixés d'un commun accord avec la Commune
- D'assister la Commune, donneur d'ordre, pour la commercialisation de la coupe ainsi que pour l'établissement du contrat de vente, la facturation, bonne fin des règlements, réception du chantier

L'opération sera achevée pour le 30 octobre 2021.

Le Maire précise que les honoraires de Monsieur Sébastien CHATON s'élève à 6% du montant Hors Taxe du prix de vente.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

De confier les travaux précités à Monsieur Sébastien CHATON Expert Forestier d'Appoigny (Yonne),

De lui verser les honoraires demandés s'élevant à 6% du montant hors taxe du prix de vente, Et **AUTORISE** le Maire à signer l'ordre de mission relatif.

*Vote : à l'unanimité*

## Remboursement des frais réglés par Mme COSSON Mathilde, Adjointe au Maire, auprès de divers fournisseurs, pour la Commune

**Délibération 2020\_071**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme COSSON Mathilde, adjointe au Maire, a acheté :	
Diverses fournitures auprès de Centrakor pour	47.89 € TTC
4 plaids naissance auprès de Kiabi pour	20.00 € TTC
Broderie des plaids naissance auprès de Linda Retouche Broderie d'Amilly pour	10.00 € TTC
pour le compte de la Commune soit un montant total de	77.89 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de rembourser la somme de 77.89 € à Mme COSSON Mathilde .

*Vote : à l'unanimité*

## **Affaires Diverses**

### **Installation des sapins de Noël dans tous les hameaux :**

Mme Mathilde COSSON informe le conseil municipal que les habitants sont satisfaits de l'implantation des sapins de Noël dans tous les hameaux de la Commune.

### **Débat d'orientation Budgétaire**

Mr Michel POUTIER informe le conseil municipal que la réunion concernant le débat d'orientation budgétaire aura lieu le vendredi 15 janvier 2021 à 19h en mairie.

Conseil citoyens : Jeudi 28/01 à 17h30

### **Travaux de la Commission Affaires sociales, jeunesse et aînés, vie scolaire**

Mme Estelle COLLUMEAU informe le conseil municipal que l'abri bus est implanté aux Terreforts. Les colis de fin d'année ont été préparés avec les produits locaux

Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental pour les travaux de l'école.

### **Travaux de la Commission des Travaux**

Mr Philippe RICHER informe le conseil municipal qu'un devis de 47000 € a été déposé concernant les huisseries de la mairie.

Le massif du carrefour du chemin du Carrosse et de la Rue des Anciens Combattants sera réaménagé en 2021.

L'entreprise MOREAU effectuant la vérification des extincteurs assurera également la vérification de l'alarme incendie de l'école.

### **Plantation du liquidambar au cimetière**

Mr Alain PYRRHA transmet la remarque des époux QUENTIEN concernant la plantation du liquidambar au cimetière.

Un rappel est fait pour que chacun continue d'être présent à ces commissions.

Le Maire souhaite à l'assemblée de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à

Séance du 18 décembre 2020 à 19h00

Membres présents :

M BRICARD	M POUTIER	Mme COLLUMEAU	M RICHER	Mme COSSON
Mme YUSTE	Mme TEIXEIRA <b>Absente Excusée</b>	Mme GALLET	M GODART <b>Absent Excusé</b>	M FOURNIER <b>Absent Excusé</b>
M TROUVE <b>Absent Excusé</b>	Mme GODART <b>Absente Excusée</b>	M POMIES <b>Absent</b>	Mme D'ANASTASIO	M PYRRHA